



## Les règles de *Out of the Box*

Ce règlement s'adresse à toutes les personnes engagées dans l'atelier pédagogique *Out of the Box*, c'est-à-dire aux personnes qui accompagnent les jeunes dans leur formation, aux jeunes et aux adultes qui en sont responsables. L'ensemble de ces personnes s'engagent par écrit à respecter ces règles dès l'inscription à *Out of the Box*.

### **Un comportement qui implique le respect de soi et des autres**

**Le respect de soi** est essentiel et aussi important que celui des autres ! Exprimer sa pensée et ses sentiments par sa parole, son comportement et ses gestes fait partie des droits de chacun. Mais il n'est pas acceptable de s'exprimer par la violence, qu'elle soit verbale ou physique. Accepter les remarques des autres, pourvu qu'elles soient constructives, peut améliorer l'esprit d'équipe et servir de base à une réflexion, une discussion et un dialogue solidaire.

Être en bonne santé contribue à l'épanouissement personnel. C'est la raison pour laquelle une attention particulière doit être donnée à l'alimentation et au bien-être physique. Il convient d'être en état de participer aux activités, tant au niveau physique qu'au niveau psychique. Dans cet esprit, aucune drogue, y compris les boissons alcoolisées, ne pourra être consommée dans les locaux et durant les heures d'ouverture de *Out of the Box*. Il est demandé à ceux qui sont dépendants d'une drogue de le signaler à l'équipe de *Out of the Box* dès leur arrivée.

**Le respect des autres** constitue aussi un principe essentiel. Il implique d'avoir un comportement amical et solidaire. Ne pas oublier de dire bonjour, au-revoir, merci, ... exprime une attitude de respect et fait toujours plaisir !

Par respect pour les autres, il est aussi important de suivre scrupuleusement les horaires qui ont été convenus. Être en retard signifie mettre aussi les autres en retard. Tout retard nécessite donc une raison valable et justifiée. En cas d'absence, il est aussi important de prévenir, d'indiquer la date ou l'heure du retour et de justifier chaque absence.

En cas de retard ou d'absence d'un participant, l'équipe de *Out of the Box* informe le jour même les adultes qui en sont responsables.

En cas de retard ou d'absence chroniques qui mettraient en question la participation de la personne concernée à *Out of the Box*, une réunion est organisée avec l'équipe qui se donne le droit de décider de son renvoi temporaire ou définitif.

Afin d'assurer les meilleures conditions des activités durant les ateliers, l'utilisation des téléphones portables est interdite. Il est également demandé aux participants de ne pas utiliser leurs téléphones portables durant les déjeuners avec des invités extérieurs.

**Le respect de l'environnement et du matériel** est également un principe important. L'immeuble qui abrite *Out of the Box* a été aménagé afin qu'on y sente bien. Pour préserver cette qualité et respecter le travail de ceux qui entretiennent l'immeuble, il est important de ne pas le détériorer,

de préserver sa propreté et son ordre. Ne jamais oublier que d'autres personnes l'utilisent également et qu'ils sont heureux d'y être accueillis dans les meilleures conditions !

Chaque participant reçoit à son arrivée à *Out of the Box* un ordinateur portable dont il aura la responsabilité durant tout son séjour. Ces ordinateurs ne peuvent être emmenés à l'extérieur sans l'autorisation d'un membre de l'équipe.

Parmi les choses qui ne sont pas du tout acceptable, c'est le vol. Respecter les affaires des autres et ce qui a été acquis par *Out of the Box* pour le bien-être de tous constitue une condition essentielle. Autrement dit, aucun vol ne sera toléré !

**Le respect du programme** de *Out of the Box* suppose une certaine flexibilité de la part de tous. Ce programme a été conçu comme une alternative aux programmes scolaires traditionnels. Il est possible que cela soit parfois déroutant. Mais s'engager à le suivre et y participer activement engendre certainement des résultats positifs !

En cas de changement du programme, l'équipe informe l'ensemble des personnes concernées (participants, adultes responsables et autres membres de l'équipe) dans les meilleurs délais et au plus tard 24 heures avant ce changement.

#### **Procédure en cas du non-respect de ces règles**

En cas de non-respect des règles citées ci-dessus, une réunion est organisée entre la ou les personnes concernées et les responsables de *Out of the Box*. Cette réunion permet de décrire les faits, d'en comprendre les raisons et d'évaluer leur gravité.

Suite à cette réunion et selon les cas, d'autres personnes peuvent être invitées à une seconde réunion, dont les parents et les adultes responsables de la ou des personnes mises en cause. La décision prise par les responsables de l'équipe est ensuite communiquée aux personnes concernées au plus tard 7 jours ouvrables après ces réunions.